

Fiche réflexe SEGPA

Présentation :

La section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) est une structure spécifique du collège qui a pour objectif la réussite du plus grand nombre d'élèves en grande difficulté scolaire. Elle comporte des temps d'enseignement général et d'enseignement professionnel.

Les professeurs du collège, ceux du lycée professionnel et les enseignants spécialisés qui y exercent instaurent un climat de confiance et un contexte pédagogique stimulant. Par les méthodes pédagogiques spécifiques qu'ils mettent en œuvre, ils permettent aux élèves qui bénéficient de la Segpa de poursuivre leurs apprentissages tout en préparant leur projet professionnel. Les démarches pédagogiques utilisées prennent en compte les difficultés rencontrées par chaque élève et s'appuient sur ses potentialités pour l'aider à construire et à réaliser son projet de formation. Ils construisent les progressions et les projets d'enseignement adaptés aux besoins des élèves.

But :

Accueillir des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien. Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture attendues à la fin du cycle 2 (apprentissages fondamentaux), et présentent des lacunes importantes qui risquent de limiter l'acquisition de celles prévues au cycle 3 (consolidation). Dans un premier temps, la scolarité en Segpa doit permettre à l'élève de réussir son insertion au collège, de s'approprier ou de se réapproprié des savoirs. Dans un deuxième temps, elle permettra à celui-ci de se situer progressivement dans la perspective d'une formation professionnelle diplômante (minimum de niveau 3) qui sera engagée à l'issue de la classe de 3^{ème}.

Procédure :

À la fin de l'année du CM1, si le conseil des maîtres constate que, pour certains élèves, les difficultés sont telles qu'elles risquent de ne pas pouvoir être résolues avant la fin de l'école élémentaire, le directeur en informe les représentants légaux au cours d'un entretien qui aura pour objet de leur donner les informations utiles et d'envisager une orientation vers une SEGPA.

Durant la classe de CM2, un bilan psychologique est établi au premier trimestre. Au second, le conseil des maîtres étudie la situation de l'élève en présence du psychologue de l'éducation nationale. S'il y a proposition d'orientation en SEGPA, le directeur reçoit les représentants légaux pour les informer et recueillir leur avis.

Il transmet ensuite les éléments du dossier à l'inspecteur de circonscription qui formule un avis à destination de la commission pour l'orientation (CPO) qui propose la pré-orientation.

Après accord de la famille ou des représentants légaux, l'élève est pré-orienté en Segpa. Il est affecté en fonction des places disponibles. En cas de refus des représentants légaux, le passage en classe de sixième ordinaire est appliqué avec un PPRE passerelle.

Où trouver des informations complémentaires ?

- <http://ash-polynesie.education.pf/> – Menu Adaptation scolaire/Second degré, Procédure d'orientation

Textes réglementaires de base :

- [Circulaire 37688/MEA/DGEE](#) du 23 septembre 2020 « Organisation et fonctionnement des EGPA du second degré en Polynésie française ».

Contacts pour l'année scolaire 2020-2021 :

- Secrétaire de la CPO : Mme DINAND-MARE Cathy 40 46 27 92 / cathy.dinand-mare@education.pf
- Dir SEGPA collège Punaauia : M. DAUPHIN Tiurai, 40 50 26 86 / dir_segpa@clgpuna.ensec.edu.pf
- Dir SEGPA collège Taravao : M. RANGIVARU Benjamin, 40 54 89 89 / dir_segpa@clgtara.ensec.edu.pf
- Dir SEGPA collège Maco Tevane : M. HERVEGUEN Mikael, 40 54 51 58 / dir_segpa@clgtaun.ensec.edu.pf
- SEGPA Henri Hiro Faaa : 40 80 34 00 / direction@clgfaaa.education.pf
- SEGPA Papara : 40 54 80 40 / direction@clgpapa.ensec.edu.pf
- SEGPA Paopao : 40 55 00 65 / direction@clgpaop.ensec.edu.pf
- SEGPA Bora Bora : 40 60 57 00 / direction@lycbora.education.pf
- CP Circonscription ASH : Mme DAUPHIN Nahea 40 46 27 10 / nahea.dauphin@education.pf